



cochez la case qui vous concernera à la rentrée 2019

6^{ème} 5^{ème}

4^{ème} 3^{ème}

Collège René-Caillié
Rue de la Marine - B.P. 20301
17107 Saintes Cedex
☎ : 05.46.93.80.80 : 📠 05.46.93.74.51
ce.0170144p@ac-poitiers.fr

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Principal | Remy PLUYAUT |
| Principal adjoint | Adonis ZOEIN |
| Professeur responsable | Benoît JAULIN |
| Conseiller technique départemental | Arnaud PROUST |
| Entraîneurs | Fabien MARCHESSON Johann PORCHERON |

1. Le calendrier de recrutement

| | |
|--|---|
| Retour des dossiers au collège | Mercredi 10 avril 2019 délai de rigueur |
| Tests de sélection des candidats | Mercredi 15 mai 2019 8h à 11h30 (6^{ème}-5^{ème}) 13h30 à 17h00 (4^{ème}-3^{ème}) |
| Envoi des résultats du concours | Fin mai 2019 |
| Envoi du dossier pour l'admission à l'internat | Les élèves qui réussissent le concours et désirent être internes sont prioritaires. Un dossier de candidature leur est remis le jour du concours et est à renvoyer au collège 48h après la notification d'admission et au plus tard lundi 3 juin 2019 délai de rigueur |
| Inscription des admis au collège | Samedi 15 juin 2019 et jusqu'au 5 juillet (jusqu'au 12 juillet sur RV) |

2. Les études.

Les élèves de la classe ont les mêmes horaires que ceux des autres classes pour l'ensemble des disciplines. La langue vivante 1 est l'anglais, la langue vivante 2 l'allemand ou l'espagnol; l'aménagement de l'emploi du temps ne laisse pas suffisamment de créneaux horaires pour suivre l'option Langues et Cultures de l'Antiquité Latin, ni une classe bi-langue (Anglais-Allemand ou Anglais Chinois).

3. La pratique sportive.

Le professeur d'éducation physique et sportive, responsable pédagogique de la section, assure la coordination des activités scolaires et sportives. Chaque semaine, des créneaux horaires sont libérés pour être consacrés à l'entraînement au football, sous la responsabilité d'un éducateur sportif titulaire du Brevet d'Etat,

- En 6^{ème} 5^{ème} : mardi 14h-17 h et jeudi 14h-17 h (temps de transport compris)

- En 4^{ème} et 3^{ème} : lundi 15h-17h, mardi 14h-17 h et jeudi 14h-17h (temps de transport compris)

Ces activités se déroulent dans un lieu mis à la disposition du collège par le service des sports de la Ville de Saintes ou de Saint-Georges des coteaux. Par ailleurs, l'élève suit les heures d'éducation physique et sportive comme tout collégien. Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix mais cette affiliation fédérale est obligatoire.

4. La vie scolaire.

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement.

Un comportement inadapté, violence verbale ou physique ou manque de respect, sera sanctionné.

5. Les débouchés à l'issue de la section sportive.

A condition de réussir le concours d'entrée, les élèves de la section sportive de 6-5^{ème} peuvent rejoindre en passant un nouveau concours la section sportive en 4-3^{ème}.

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général ou un lycée professionnel.

Après la 3^{ème}, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent :

- au lycée B. Palissy à Saintes, en section sportive football 2^{nde} GT ;
- au Lycée Marguerite de Valois à Angoulême, en section sportive ;
- au Lycée de la Venise Verte à Niort, en section sportive ;
- éventuellement vers un autre établissement : Talence, Rennes, etc., sous réserve d'avoir été remarqués par un club de haut niveau.



6. Les Frais (demi-pension, hébergement).

L'hébergement (tarif hors éventuelle bourse)

Prix de la pension : 1303,20 €/an en 2018-19

Prix de la demi-pension : 471,60 €/an pour 5 jours ; 429,80 €/an pour 4 jours en en 2018-19

Equipement sportif :

- Protèges tibias obligatoires à tous les entraînements ;
- Tenue de la section sportive proposée en début d'année. (coût de 80 euros maximum pour 2 ans)
- Nécessaire de douche à chaque séance

7. L'admission.

Le recrutement se fait pour un cycle de deux années ; prioritairement en 6^{ème} et en 4^{ème}, puis en fonction des places disponibles en 5^{ème} et 3^{ème}.

Pour une élève ne relevant pas du secteur scolaire du collège Caillié, la réussite au concours vaut demande de dérogation, habituellement accordée sauf changement de réglementation.

- **Les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique dans la discipline sportive choisie.**
- **Être inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement. Si ces points sont jugés insuffisants, l'élève ne sera pas autorisé à poursuivre dans la section indépendamment de son passage dans la classe supérieure.**

Sur le plan scolaire

Un niveau scolaire convenable est exigé pour l'admission en section sportive football.

Le niveau scolaire ainsi que le comportement général seront appréciés par une commission de recrutement au travers du livret scolaire de CM1 et CM2 ou des bulletins trimestriels des deux dernières années.

Sur le plan médical

Votre enfant doit subir un examen médical initial effectué par un médecin du sport de votre choix, que vous aurez informé de la charge d'entraînement et de pratique compétitive liée à la section et à l'UNSS.

La fiche médicale complétée par le médecin, mise sous enveloppe portant la mention "Fiche médicale" et au verso le nom de l'élève, sera jointe à la fiche de candidature.

- **En cas de réussite au concours et durant la scolarité, l'inscription à un club de football sera obligatoire ainsi que l'adhésion à L'Association Sportive du collège Caillié, affiliée à l'UNSS.**
- **Les responsables légaux des candidats doivent vérifier auprès de leur assurance que celle-ci couvre les blessures qui pourraient survenir le jour du concours et fournir l'attestation avec ce dossier (ou fournir la photocopie de la licence si l'élève est déjà licencié)**

8. La sélection sportive.

Le calendrier de sélection

Les dates et heures sont indiquées page 1 du dossier.

Les épreuves sportives se dérouleront au Complexe Yvon Chevalier (club house ESS Football pour l'accueil), 56, Cours du Maréchal Leclerc, 17100 SAINTES, selon la convocation qui vous sera adressée en temps utile.

Les épreuves

- | | |
|---|--|
| En 6^e/5^e : | <ul style="list-style-type: none"> • Parcours chronométré en conduite de balle • Jongleries (Pied Droit, Pied Gauche, Tête) • Vitesse sur 20m • Jeu réduit • Jeu à 8 contre 8 |
| En 4^e/3^e : | <ul style="list-style-type: none"> • Parcours chronométré en conduite en balle • Jongleries (Pied Droit, Pied Gauche, Tête, Alterné) • Vitesse sur 20m et 40m • Jeu réduit et match à 11 contre 11 |

Les membres du jury

Le jury est composé du professeur coordonnateur du collège, du conseiller technique départemental de football et des responsables techniques de la section sportive. Il est présidé par le chef d'établissement.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

cochez la case qui vous concernera à la rentrée 2019

6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

| | | |
|---------------------------|---|-----------------------------|
| 1. Le joueur | <i>Complétez en lettres d'imprimerie</i> | |
| Civilité | Mlle <input type="checkbox"/> | M. <input type="checkbox"/> |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Né le | à | |
| Classe précédente | | |
| Club de | | |
| N° de licence obligatoire | | |
| Poste de jeu | | |
| Latéralisation | <input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier | |
| Internat envisagé | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Date | | |
| Signature | Le candidat, | |

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| 2. Responsable légal | <i>Complétez en lettres d'imprimerie</i> | |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Adresse | | |
|) | | |
| @ | | |
| Date | demande l'inscription de mon enfant au concours de recrutement de la section sportive football du collège René-Caillié. | |
| Signature | Responsable légal, | |



3. Les avis

L'entraîneur

Niveau technique, intelligence du jeu, motivation, état d'esprit, investissement

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Nom, Prénom :

Signature

L'enseignant(e) de l'année en cours,

Niveau scolaire, travail, autonomie, comportement général

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Nom, Prénom :

Signature

L'enseignant(e) d'éducation physique et sportive,

Vie en groupe, en internat, comportement, respect d'autrui, adaptabilité

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Nom, Prénom :

Signature

4. Les visas

| | | |
|-----------|--|-----------------------------|
| | Le/la Chef(fe) d'établissement actuel(le), | Le/la Président(e) du club, |
| Date | | |
| Signature | | |

Cette fiche est à retourner au Collège René Caillié - BP 20301 - 17107 Saintes Cedex

pour le **Mercredi 10 avril 2019** **délai de rigueur**, accompagnée de :

- la copie du livret scolaire de CM1-CM2 pour une entrée en 6^{ème},
- ou la copie des bulletins trimestriels sur les deux dernières années pour les autres niveaux,
- la fiche de contrôle médical complétée par votre médecin du sport.



Fiche de contrôle médical en vue d'une pratique sportive intense

Complétée par un médecin du sport.

| Le sportif | | <i>Complétez en lettres d'imprimerie</i> | |
|---|--|--|-----------|
| Nom | | | |
| Prénom | | | |
| Né(e) le | | Catégorie d'âge | |
| Adresse | | | |
| | | | |
| Discipline pratiquée | | | |
| Club de | | | |
| Antécédents médicaux et chirurgicaux | | | |
| Vaccinations | | | |
| Morphologie | | | |
| Appareil locomoteur | | | |
| trouble de la statique rachis | | | |
| membres supérieurs | | | |
| membres inférieurs | | | |
| Appareil cardio-vasculaire | | | |
| Pouls tension artérielle | | | |
| Auscultation - ECG | | | |
| Test d'effort | | | |
| (Flexion de Ruffier-Dickson ou sur ergomètre) | | | |
| Appareil respiratoire | | | |
| Spirométrie | | | |
| Auscultation | | | |
| Perméabilité nasale | | | |
| Observations | | | |
| Date | | | |
| Tampon | | | Signature |

La fiche médicale complétée par le médecin
mise sous enveloppe avec la mention "Fiche médicale" et portant le nom de l'élève au verso,
sera jointe à la fiche de candidature et parvenue au collège pour le **Mercredi 10 avril 2019 délai de rigueur**